

CGV-120326

UNIVERSITÉ DE MONCTON

219^e séance du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le 26 mars 2012

de 18 heures à 18 h 35

Par conférence téléphonique

PRÉSENCES

Georges Arsenault	Atlantique (IPÉ)	André G. Richard, président	Sud-Est
Lise Bastarache	Extérieur du NB (Candiac)	Ivan Robichaud	Nord-Est
Alain Bossé	Nord-Ouest	Milaine Roy	Étudiante (Shippagan)
Michel Cardin	Professeur (Moncton)	Pauline Roy	Nord-Est
Louis R. Comeau, chancelier	U de M	<u>Observatrices et observateurs</u>	
Léandre Cormier	Sud-Est	Neil Boucher, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER)	U de M
Lacina Coulibaly	Professeur (Edmundston)	Lynne Castonguay, secrétaire générale (SG)	U de M
Marie-France Doucet	Association des anciens anciennes et amis (Moncton)	Jacques Paul Couturier, vice-recteur par intérim (UMCE)	Edmundston
Alvery (Bill) Ferguson	Extérieur des régions	Marie-Linda Lord, vice-rectrice, affaires étudiantes et internationales (VRAEI)	U de M
Yvon Fontaine, recteur et vice-chancelier	U de M	Jocelyne Roy Vienneau, vice-rectrice (UMCS)	Shippagan
Daniel Héту	Professeur (Shippagan)	Richard Saillant, vice-recteur, administration et ressources humaines (VRARH)	U de M
Hermel Landry	Nord-Ouest	Thérèse Thériault, directrice, Service des communications	Moncton
Raymond Lanteigne	Association des anciens anciennes et amis (Shippagan)	Marie-Paule Viel, secrétaire d'assemblée	Moncton
Patrick Lavoie	Étudiant (Edmundston)		
Ghislain LeBlanc	Étudiant (Moncton)		
Bill Lévesque	Extérieur des région		
Vaughne Madden	Atlantique (NE)		

ABSENCES MOTIVÉES : Paul Albert, Liette Dumas-Sluyter, Yves Gagnon, Louis Léger, Bill Lévesque, Jocelyne Roy Vienneau et Jean Soucie

ABSENCES : Annie C. Daneault et Danys Delaquis

TABLE DES MATIÈRES

		Page
1.	OUVERTURE	3
2.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	3
3.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	3
4.	RATIFICATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE DE L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES, PROFESSEURES ET PROFESSEURS DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON	3
5.	CLÔTURE	4
	DOCUMENT	4
	Document A : Points saillants de la convention collective 1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2014	A(1-5)

Nota bene :

- 1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 2) Les procès-verbaux du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/archivescum/arcum2.html>
- 3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète ou se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général.

1. OUVERTURE

18 heures : le président, maître André G. Richard, souhaite la bienvenue aux membres et déclare la réunion ouverte.

La secrétaire générale procède à l'appel des noms.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale explique que l'avis de convocation de cette réunion extraordinaire a été envoyé le 25 mars 2012, soit 30 heures avant la réunion. Le règlement administratif prévoit un délai de 72 heures. En raison de la nature du dossier, la proposition suivante est mise aux voix.

R : 01-CGV-120326

Ivan Robichaud, appuyé par Hermel Landry, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs procède à la tenue de la réunion extraordinaire nonobstant la portée du règlement 17(4) des Statuts et règlements. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle selon la secrétaire générale.

4. RATIFICATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE DE L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES, PROFESSEURES ET PROFESSEURS DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (ABPPUM)

Voir le Document A, p. 1-5

Le président explique le déroulement de la réunion. Il rappelle les règles relatives aux conflits d'intérêts, notamment l'article 2.4 portant sur la délibération des conditions de travail et des conventions collectives.

Le recteur et vice-chancelier ainsi que le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines présentent les points saillants de l'entente. La durée de la convention collective est de trois ans (1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2014). Il y a une augmentation globale de 6,00 % sur l'échelle salariale. On note aussi des ajouts et des modifications par rapport à la charge d'enseignement, à la direction des écoles, aux effectifs, aux relations de travail, aux années sabbatiques, au fonds de développement professionnel ainsi que sur l'urgence financière. On notera qu'une définition du mot « collégialité » sera insérée dans l'entente.

Le président de l'ABPPUM explique que l'entente a été présentée aux membres de l'ABPPUM aux fins de ratification. À la suite d'un vote sur l'entente, l'ABPPUM a annoncé que 95,7 % des membres ont voté en faveur de l'entente. Le président indique qu'il est satisfait du travail des équipes de négociation et qu'il y avait un climat propice à la négociation.

Le président demande s'il y a des questions pour le président de l'ABPPUM. Il n'y en a pas.

Le président demande à monsieur Cardin, monsieur Héту et monsieur Coulibaly de se retirer conformément à l'article 2.4 des règles relatives aux conflits d'intérêts. Ces personnes se retirent.

Les membres du Conseil ont posé des questions portant sur les subventions de recherche, le programme de retraite anticipée, les directions d'école, l'urgence financière et l'évaluation des professeures et des professeurs. Les questions furent répondues avec satisfaction.

Le président explique que le Comité de finance a examiné l'entente et a recommandé son adoption.

4. RATIFICATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE DE L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES, PROFESSEURES ET PROFESSEURS DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (ABPPUM) (suite)

Le recteur et vice-chancelier remercie les équipes de négociation et la conciliatrice nommée par le gouvernement provincial. Il félicite les membres des équipes pour le climat tempéré et le décorum qui ont entouré les négociations. Le président du Conseil remercie à son tour les membres des équipes et reconnaît le contexte serein qui a entouré les négociations. Il félicite les équipes et les remercie.

Note : La ligne téléphonique de monsieur Daniel Héту a été coupée avant la demande de retrait du président. Monsieur Héту a envoyé un courriel à la secrétaire générale immédiatement et a choisi de ne pas rejoindre la réunion.

R : 02-CGV-120326

Lise Bastarache, appuyée par Yvon Fontaine, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs ratifie l'entente conclue entre l'Association des bibliothécaires, professeures et professeurs de l'Université de Moncton (ABPPUM) et l'Université de Moncton et autorise le recteur et vice-chancelier à signer l'entente collective qui en découle. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

5. CLÔTURE

Le président remercie les membres d'avoir participé en grand nombre à cette réunion extraordinaire.

La réunion se termine à 18 h 35.

Contresigné le

André G. Richard, président

Lynne Castonguay, secrétaire générale